

Inscription tardive

Entre le 1er octobre et le 15 février, vous pouvez introduire une demande de **d'inscription tardive**.

Entre le 1er octobre et le 15 février 2026 au plus tard, il est possible de soumettre une demande d'inscription tardive auprès de la direction du Département des Sciences de la Motricité. Le Service Inscriptions évaluera au préalable la recevabilité de la demande. Cette inscription est réservée aux étudiants **non inscrits** dans un établissement d'enseignement supérieur et ne peut être accordée que sur présentation d'un **motif exceptionnel**.

✓ Étapes à suivre :

1 Préparer un dossier complet

- Composer un dossier complet d'inscription : [Documents nécessaires à la composition de mon dossier](#)
- Rédiger une lettre de motivation expliquant les motifs exceptionnels de votre inscription tardive.

💡 **Astuce :** Faites des copies numériques et papier de tous les documents pour éviter tout oubli.

2 Soumettre la demande

- Votre demande doit être introduite auprès du Directeur du département par mail.

Monsieur Arnaud TINLOT,
Directeur du Département des Sciences de la Motricité
atinlot@he2b.be et en copie à isek-kine-inscription@he2b.be

3 Suite de la demande :

- **Réponse négative :** Vous recevrez un courriel vous en informant.
- **Réponse positive :** introduire votre dossier d'inscription complet sur la plateforme de pré-admission en cliquant sur [Je m'inscris](#)

Besoin d'aide ?

✉ Mail : isek-kine-inscription@he2b.be

☎ Téléphone : 02 663 00 72 / 02 663 00 79